

1

tenue sous la présidence de Madame Sorin, assisté(e)
de Monsieur Loustalot-Jaubert et Madame Raison, Conseillers
En présence de Monsieur Ringeval, Rapporteur public
Madame Foutier, Greffière

10 heures 30

01)	DOSSIER N° 2200393	RAPPORTEUR: Madame Laurence Raison
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 rejetant la demande d'autorisation présentée pour la création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent de Sestrières sur la commune de Saint Dalmas le Sauvage	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître LARROUY-CASTERA Xavier (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
02)	DOSSIER N° 2203132	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de l'arrêté AP 2021-279 du 4 janvier 2022 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations de la commune de Vallauris	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		DUCROT ASSOCIES - DPA (Cour) DUCROT ASSOCIES - DPA (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE VALLAURIS	MAIRE
03)	DOSSIER N° 2302982	RAPPORTEUR: Madame Laurence Raison
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 23 mai 2023 prononçant une exclusion de la formation d'infirmière pour une durée de 18 mois	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître GUEZ GUEZ Sefen
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE CANNES	SELARL CLEMENT-DELPIANO

10 heures 30

04) DOSSIER N° 2301200 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire Annulation de la décision de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) en date du 3 mars 2023 l'excluant de la formation en soins infirmiers pour une durée maximale de 5 ans.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maître GUEZ GUEZ Sefen
Défendeur	INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS CHU DE CANNES	SELARL CLEMENT-DELPIANO

05) DOSSIER N° 2202671 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire Contestation saisie-attribution d'une dette envers l'université Côte d'Azur de 1 315,92 € pour non règlement d'une formation en 2020 et 2021

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	

06) DOSSIER N° 2204118 RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison

Titre de l'affaire annuler la décision en date du 14 octobre 2021 portant exclusion définitive de L'IFSI du Centre Hospitalier La Palmosa à Menton

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SELARLU CLEMENT DIAZ (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER LA PALMOSA	DIRECTEUR

10 heures 30

07)	DOSSIER N° 2500884	RAPPORTEURE: Madame Laurence Raison
Titre de l'affaire	Annulation de la décision du 9 janvier 2025 rejetant de manière implicite la demande de mise en place d'un auxiliaire de vie scolaire, suite à la décision favorable de la commission de la MDPH du 12/11/2024	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
08)	DOSSIER N° 2203910	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation du refus d'autorisation d'inscription en Master 1 monnaie, finance, assurance, par l'UCA en date du 21/6/2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		SOCIETE D'AVOCATS DAMY GREGORY (Cour)
Défendeur	UNIVERSITE COTE D'AZUR	
09)	DOSSIER N° 2203807	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision portant refus de la demande d'aménagements d'examens prise par l'académie de Nice en date du 04/4/2022 - BAC général 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE	RECTEUR
10)	DOSSIER N° 2205202	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	annulation de la décision de refus de crédit d'impôt pour la saison 2020-2021 en date du 2/8/2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maitre SEBAG Jan Jack
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 30

11)	DOSSIER N° 2400046	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision de la Direction des finances publiques des Alpes-Maritimes n° 2022-8-87/06 en date du 2 août 2023 rejetant la demande de remboursement d'un crédit d'impôt d'un montant de 500 000 €.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		Maitre SEBAG Jan Jack
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	
12)	DOSSIER N° 2204974	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	Annulation de la décision implicite de rejet de la DDFIP06 concernant la mise en demeure sur les plus values immobilières 2019	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		MIELLET & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	
13)	DOSSIER N° 2204984	RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert
Titre de l'affaire	PR du 16/06/2021 - avis de mise en recouvrement n° 2022 0200 162	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur		MIELLET & ASSOCIES (Cour)
Défendeur	DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 30

14) DOSSIER N° 2204907 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire PVI Cannes

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

MIELLET & ASSOCIES (Cour)

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-MARITIMES

15) DOSSIER N° 2204422 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IS 2016-2017-2018

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

Melot & Buchet Avocats (Cour)

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-MARITIMES

16) DOSSIER N° 2205389 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR2016 ET 2017

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

MESA RAPHAËL (Cour)

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-MARITIMES

10 heures 30

17) DOSSIER N° 2203516 RAPPORTEUR: Monsieur Paco Loustalot-Jaubert

Titre de l'affaire IR + PS 2014/2015

Nom des parties

Représentants des parties

Demandeur

GUENEAU AVOCAT

Défendeur

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-MARITIMES

Arrêté le 15/04/2025

La présidente du tribunal